

# EXTRAIT DU REGI Publié le 28/07/2023

Envoyé en préfecture le 28/07/2023 Reçu en préfecture le 28/07/2023

ID: 074-217401041-20230726-DELIB2023\_052-DE

## des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

25

L'An DEUX MIL VINGT TROIS, le VINGT SIX JUILLET à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le treize juillet, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Etaient présents :

M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et M. Marc MILLET-URSIN, et Adjoints

MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JUILIEN et MM Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Serge MOLINARI, Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas

BALMONT et M. Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Mme Michèle MADDALENA a donné procuration à M. Millet-Ursin

Mme Maria ABRUNHOSA a donné pouvoir à Mme Petit Mme Sophie PIAIA a donné procuration à Mme Forestier

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE a donné procuration à Mme Gourdin

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Charles M. Stéphane RECOQUE a donné procuration à M. Coutin M. Michel VINCENT a donné procuration à Mme Littoz M. Richard FROSSARD a donné procuration à Mme Juilien

Hubert BERTHOLLET absent. M Nicolas SALLAZ absent.

Secrétaire de Séance Mme Monique PETIT

### N° 2023-052

Convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie pour le carrefour des 4 chemins.

#### LE MAIRE EXPOSE

Dans la cadre des travaux d'aménagement de sécurisation et d'apaisement du carrefour des 4 chemins, une convention d'autorisation de voirie et d'entretien doit intervenir entre la Commune et le Conseil Départemental car ils portent sur des travaux impactant les RD181 et Rd 281.

Cette convention, a pour objet de définir les caractéristiques de l'ouvrage et son financement. déterminer la maîtrise d'ouvrage assurée par la commune et la répartition des charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service.

Ce projet de convention a reçu l'avis favorable de la commission des finances en date du 31 mai 2023.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE, à la majorité : 15 voix contre – 0 abstention – 10 voix pour.

DE NE PAS APPROUVER la convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie pour le carrefour des 4 chemins telle que présentée en séance.

En séance les Jour, Mois et an que dessus, Pour extrait conforme,

La Secrétaire. Mme Monique PETIT Le Maire,

Michel COUTIN,

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le : Publié le